

Les boycottages économiques étrangers

J'espère faire erreur, mais tout ce que j'ai lu jusqu'ici, et le discours du whip du gouvernement aujourd'hui, me confirment dans la crainte qu'après l'opposition très vive des pays arabes à la proposition de déménager l'ambassade, ils se montrent aussi hostiles à la proposition de mettre réellement en œuvre une loi condamnant le boycottage économique. J'espère que je me trompe et que l'avenir le prouvera; toutefois, je crains que le gouvernement ne change son fusil d'épaule et adopte une politique autre que celle qu'il avait quand il était dans l'opposition. Le whip du gouvernement fait un signe de dénégation. Je serais le premier à féliciter les députés de l'autre côté si je me trompe.

● (1740)

Prenons quelques minutes pour examiner l'utilité d'une loi sur le boycottage. Je tiens à faire savoir au whip du gouvernement que nous sommes entièrement d'accord avec lui lorsqu'il dit que la loi ne devrait pas faire de discrimination contre un pays ou un groupe de pays en particulier. Ce n'était pas le cas dans l'ancien bill C-32 proposé par le ministre de l'Industrie et du Commerce, ou le bill C-203 proposé par le député de York Centre, ou encore le bill C-288 dont je suis l'auteur. Mon projet de loi est tout à fait au bas de la liste mais, à mon avis, il est de loin le meilleur. Je ne le prétends pas parce que j'en suis l'auteur. Au fait, j'ai repris presque mot pour mot la loi adoptée par l'Ontario, dont M. Davis est aujourd'hui le premier ministre, et que des conservateurs gouvernent depuis plus de 30 ans.

Je suis d'accord avec le whip du gouvernement quand il affirme qu'aucune de nos lois ne devrait faire de discrimination contre un État ou un groupe d'États en particulier. Si nous devons adopter une loi sur le boycottage économique, il serait préférable que celle-ci s'applique uniformément à tous les pays. Nous souhaitons au fond protéger les droits des sociétés et des citoyens canadiens au moyen d'une loi interdisant toute forme de discrimination en raison de la race, de la couleur ou de la religion, ou encore en raison du commerce pratiqué avec un pays ou un autre.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, je me permets de vous rappeler que nous discutons de ce genre de projet de loi à cause du boycottage des Arabes contre Israël. Cette situation existe depuis la création de l'État d'Israël, en 1948; depuis 1973 et depuis l'augmentation brusque des prix du pétrole, outre le fait que les nations arabes ont la mainmise sur la majorité des réserves pétrolières dans le monde, ce boycottage a pris une ampleur d'autant plus redoutable. Il s'applique à plusieurs paliers.

Le principal boycottage est celui que dirigent les États arabes contre Israël en refusant de pratiquer le commerce avec ce pays. Le Canada ne participe pas à ce boycottage et n'y joue aucun rôle. Ce boycottage est l'affaire des Arabes, monsieur l'Orateur.

Par des mesures de boycottage secondaires, les pays arabes, les entreprises et les particuliers de ces pays essayent d'exercer des pressions sur les entreprises des autres pays, dans ce cas le Canada, pour exiger qu'ils cessent de traiter avec Israël ou qu'ils mettent fin à certaines relations avec Israël comme condition au commerce avec les pays arabes, les sociétés et les particuliers de ce pays. Cela obligerait en fait le Canada à boycotter un pays avec lequel il entretient des relations amicales et contre lequel il n'a pas pris de mesures de boycottage.

[M. Orlikow.]

Nous disons que cela est illégal si c'est un autre pays qui le fait. Un pays étranger ne devrait pas porter atteinte aux droits des citoyens et des sociétés du Canada.

Troisièmement, les mesures de boycottage tertiaires consistent à tâcher d'empêcher les sociétés d'autres pays, dans ce cas le Canada, de traiter avec celles de leur pays ou d'autres pays non-concernés parce que les sociétés du pays ont des relations avec Israël, en imposant cette condition au commerce avec les pays arabes, ou les entreprises et les particuliers de ces pays.

Les mesures de boycottage secondaires et tertiaires constituent une ingérence directe dans les affaires économiques du Canada par l'application des lois et des règlements des pays arabes en dehors de leur territoire. C'est à cela qu'un si grand nombre de Canadiens s'opposent, et nous pensons qu'aucun pays n'a le droit de nous dire ce que nous avons à faire.

Déjà, en 1975, le premier ministre de l'époque a exprimé l'opinion de la plupart des Canadiens, ici au Parlement, quand le 8 mai de cette même année il a dit:

Je crois que cette façon d'agir ne coïnciderait pas avec la ligne de conduite du gouvernement ni avec les principes moraux des Canadiens et j'ose espérer qu'aucune directive précise n'est nécessaire.

Après cette déclaration, le gouvernement de l'époque n'a tenu aucun compte des sentiments du premier ministre et a tout simplement refusé d'intervenir pour concrétiser les sentiments et les opinions que le premier ministre avait exprimés. Les demandes réitérées en vue d'adopter une loi de ce genre ont été passées sous silence ou rejetées. Les demandes voulant que l'on publie le nom des sociétés concernées ou qui collaboraient au boycottage des pays arabes ont été rejetées. Ce n'est qu'au tout dernier jour de la dernière législature, lorsque le gouvernement a compris qu'il y aurait bientôt des élections et qu'il lui faudrait peut-être rendre compte de son inaction à certains groupes, qu'il a présenté un bill que le député de York-Centre a consulté et copié.

Quel est l'effet pratique de ce bill, monsieur l'Orateur? Il dit tout simplement que tout gouvernement ou toute société du Canada qui participe à un boycottage contre un autre pays—il s'agit des pays arabes mais cela vaudrait pour n'importe quel autre pays—sera légalement tenu de faire connaître cette participation à l'État fédéral, qui publiera la chose. Nous savons d'expérience que même si cela était exigé il n'y aurait pas de sanction. Rien n'empêcherait ces sociétés de se lancer dans cette voie. Elles se feraient mal voir, mais ce n'est pas cela qui arrête beaucoup d'entreprises canadiennes. Elles se font mal voir quand elle violent la loi anticartel. Elles se font mal voir pour diverses choses. Mais la recherche du profit pousserait, j'en suis sûr, beaucoup d'entreprises et de particuliers à collaborer au boycottage.

Il est évident que la promesse si souvent faite par l'ancien gouvernement de lutter contre la discrimination du boycottage est pure mascarade. Il y a trois ou quatre ans, l'ancien premier ministre a déclaré que ce boycottage violait tous les principes avoués du gouvernement, et pendant tout ce temps des groupes et des personnes de cœur ont cherché à faire comprendre à l'ancien gouvernement qu'il fallait des politiques fermes et nettes pour empêcher les violations graves de la souveraineté canadienne et des droits de l'homme. L'ancien gouvernement s'est contenté de déclarations de pure forme et de demi-mesures qui n'ont servi qu'à compliquer les questions et à embrouiller les esprits. Au lieu de montrer plus de courage, l'ancien gouvernement s'est défilé.